



Frais de scolarité : demande de paiement

Par **lili_old**, le **14/11/2007** à **16:38**

Bonjour,
Au mois d'octobre j'ai recommencé une année (bac+4) en école de commerce, et j'y avais déjà fait une première année (bac+3).
Hors j'ai préféré interrompre mon cursus scolaire car j'ai eu une proposition d'embauche qui m'intéressait et j'ai été embauché le 22/10/07.
J'ai donc prévenu l'école lors d'un entretien avec le directeur puis par courrier de ma démission.
Et il y a quelques jours j'ai reçu de l'école une lettre accompagnée d'une facture de 6 160€ pour le règlement de mon année scolaire 2007/2008 (que je ne ferais pas puisque je suis embauchée) avec le motif "toute année commencée est due dans son intégralité".
En effet en juin l'école nous a fait signer une lettre avec NOM PrzenOM Signature et cette phrase "toute année commencée est due dans son intégralité" avec un chèque pour notre réinscription.
J'ai donc appelé le directeur pour un arrangement financier. Il a refusé et m'a informé qu'il m'enverrait les huissiers si je ne paie pas.
Je souhaite savoir si l'école a le droit de me demander le règlement de la totalité de la somme ou si j'ai un recours, sachant que la feuille qu'il m'ont fait signer ne contient pas de clause en cas de décès ou autre.
Merci de me conseiller